

## Les indicateurs de revenu de l'agriculture en 2012 par région et catégorie d'exploitations

# Une année contrastée entre régions et orientations

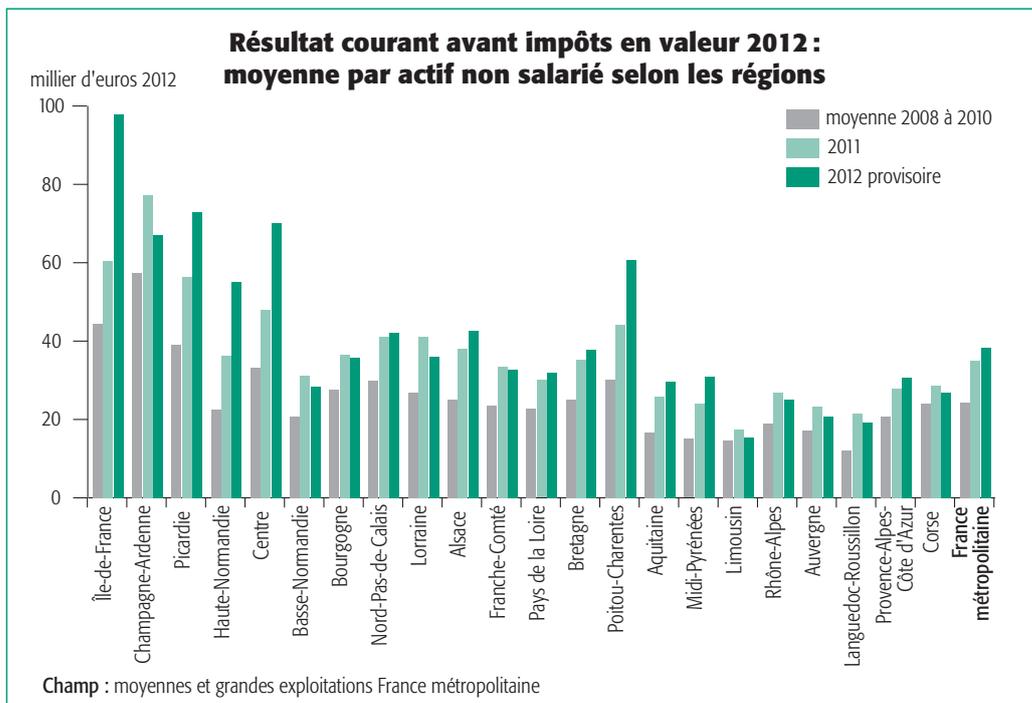
En 2012, le revenu moyen des exploitations agricoles s'élève à 38 300 euros par actif. La flambée des prix des céréales et des oléoprotéagineux stimule le revenu des régions de grandes cultures mais pèse sur celui des régions d'élevage herbivore. Les régions viticoles paient le tribut des intempéries.

Après le net redressement de 2010, le résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié des moyennes et grandes exploitations métropolitaines est en progression en 2011 et en 2012 (respectivement + 10 % et + 9 % en euros constants). En 2012, calculé en moyenne sur les trois dernières années, le revenu atteint son niveau historiquement le plus élevé. Cette tendance générale masque toutefois des évolutions contrastées selon les régions et les orientations. L'année 2012 se caractérise par une nouvelle poussée des prix des

céréales, oléagineux, et protéagineux qui profite aux exploitations et aux régions de grandes cultures. En contrepartie, les coûts de production, notamment de l'alimentation animale, s'accroissent et pèsent sur le revenu des éleveurs d'herbivores. Par ailleurs, les conditions climatiques de l'année 2012 (gel, intempéries du printemps et de l'été) ont eu un impact sur les productions viticoles et fruitières, variable selon les régions.

### Une année record pour les régions céréalières

En 2012, avec 76 500 euros en moyenne par actif non salarié, le résultat courant avant impôts de l'ensemble des exploitations de grandes cultures bat son record historique de 2007. Les moissons de céréales à paille progressent malgré un début de campagne rendu difficile par le gel. Leurs prix, stabilisés à un niveau élevé en 2011, s'accroissent à nouveau en moyenne de 20 % en 2012, tirés par les cours mondiaux. Les prix des oléagineux et protéagineux connaissent aussi une nette progression, qui fait plus que compenser la baisse de la sole et des volumes produits. Parallèlement, de moindres achats d'engrais permettent de maîtriser les coûts de production, en hausse modérée. De ce fait, l'augmentation du revenu des régions céréalières frôle, voire dépasse 50 % dans la région Centre, en Île-de-France et



Source : SSP - Agreste - Rica et indicateurs de revenu régionaux

➤ en Haute-Normandie. Cette tendance de court terme est moins vive en Picardie (+ 30 %) et *a fortiori* dans le Nord-Pas-de-Calais (+ 2,6 %), qui sont moins spécialisées.

## Pour en savoir plus...

■ « L'agriculture en 2012 en France et en Europe » Insee première n° 1456, juillet 2013

Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation du 3 juillet 2013, en ligne sur le site [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Les données détaillées des indicateurs de revenu par catégorie d'exploitations et par région sont disponibles sur le site [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr), rubrique « données en lignes »

## Embellie pour les fruits et légumes et situations diversifiées dans les régions viticoles

Les conditions climatiques de 2012 ont été particulièrement défavorables pour la plupart des vignobles français. Il s'ensuit une baisse historique des vendanges, à leur plus bas niveau depuis quarante ans, que ne comble pas la hausse des prix. Malgré la mobilisation des stocks, le résultat courant avant impôts des exploitations de viticulture s'affaisse en 2012 (32 800 euros par actif en moyenne). La région Champagne-Ardenne subit de plein fouet la chute de 30 % des vendanges : après deux bonnes années, son revenu, toutes productions confondues, revient à 67 100 euros malgré la bonne tenue des grandes cultures. En Bourgogne et Rhône-Alpes, régions à l'activité plus

diversifiée, le repli de la viticulture est atténué par les performances céréalières. Le revenu régional reste proche de la moyenne des années précédentes, à respectivement 35 900 euros et 25 000 euros. L'Alsace, avec 41 800 euros, ne connaît pas non plus de baisse de revenu : le résultat baisse de 4 % pour la viticulture, mais celui des grandes cultures, constituées pour une grande part de maïs, évolue très favorablement (+ 30 %). Le gel et les intempéries qui ont sévi au printemps et à l'automne 2012 ont affecté les cultures fruitières, notamment dans le centre de la France. Les récoltes de nombreuses espèces chutent. Ces produits se sont écoulés à des prix élevés qui favorisent les régions n'ayant pas ou peu subi de dommages. Globalement, les pertes de volume sont plus que compensées et la valeur de la production augmente. Au niveau national, le résultat courant avant impôts des arboriculteurs s'améliore pour la troisième année consécutive (27 100 euros en 2012 après 24 800 euros et 17 600 euros en

2011 et 2010). Après la mauvaise année 2011 consécutive à la crise de la bactérie E. Coli le résultat des exploitations maraîchères remonte en 2012 à 39 400 euros, presque 20 % au-dessus de son niveau 2010. En Languedoc-Roussillon les mauvais résultats dus à l'activité viticole sont partiellement compensés par ceux des fruits. Le revenu (19 300 euros en 2012) reste dans la moyenne de 2010-2011. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, où la production viticole recule modérément et a un poids moins important, le revenu poursuit sa progression à 30 600 euros, compte tenu des hausses observées dans les départements à dominante fruits et légumes.

## Baisse quasi générale du revenu dans les régions d'élevage herbivore

En 2012, les éleveurs d'herbivores ont été de nouveau confrontés à la hausse des coûts de l'alimentation animale, principalement du fait de l'envolée des prix des tourteaux. Les élevages bovins laitiers pâtissent de la baisse des prix et de la collecte laitière. Le revenu national

### Résultat courant avant impôts par actif non salarié en valeur réelle selon les catégories d'exploitations

	Valeurs annuelles moyennes en millier d'euros 2012				Évolution des moyennes triennales en % annuel				Valeurs triennales moyennes en millier d'euros 2012		
	2009	2010	2011	2012 prov	« 2012 »/« 2011 »	« 2012 »/« 2009 »	« 2012 »/« 2000 »	« 2012 »/« 1990 »	« 1990 » <sup>1</sup>	« 2000 » <sup>1</sup>	« 2012 » <sup>1</sup>
<b>Ensemble des moyennes et grandes exploitations</b>	<b>14,7</b>	<b>31,8</b>	<b>35,0</b>	<b>38,3</b>	<b>+ 28,9</b>	<b>+ 11,8</b>	<b>+ 2,0</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>21,7</b>	<b>27,7</b>	<b>35,0</b>
Céréales, oléagineux, protéagineux	10,0	43,7	49,3	72,8	+ 61,0	+ 16,7	+ 5,2	+ 3,8	24,5	30,0	55,2
Cultures générales	22,0	60,9	62,1	85,3	+ 43,6	+ 17,8	+ 5,1	+ 3,6	31,6	38,1	69,4
<b>Ensemble grandes cultures</b>	<b>13,7</b>	<b>48,9</b>	<b>53,1</b>	<b>76,5</b>	<b>+ 54,2</b>	<b>+ 17,0</b>	<b>+ 5,0</b>	<b>+ 3,7</b>	<b>27,0</b>	<b>33,0</b>	<b>59,5</b>
Légumes et champignons	19,5	33,2	20,3	39,4	+ 27,3	+ 12,6	+ 1,1	+ 3,0	16,2	27,0	31,0
Fleurs et horticulture diverse	16,6	22,4	16,7	16,9	+ 0,5	- 1,5	- 3,1	- 0,7	21,9	27,4	18,7
<b>Ensemble maraîchage et horticulture</b>	<b>17,9</b>	<b>27,5</b>	<b>18,3</b>	<b>26,9</b>	<b>+ 14,2</b>	<b>+ 5,8</b>	<b>- 1,0</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>19,1</b>	<b>27,2</b>	<b>24,2</b>
Viticulture	27,1	39,7	47,2	32,8	+ 5,0	+ 3,8	- 2,6	- 0,5	44,7	55,0	39,9
Arboriculture fruitière et autres cultures permanentes	7,0	17,6	24,8	27,1	+ 40,7	+ 6,9	+ 0,7	+ 0,1	22,7	21,2	23,2
Bovins lait	11,9	26,4	29,9	24,7	+ 18,8	+ 9,1	+ 1,6	+ 2,0	17,6	22,2	27,0
Bovins viande	12,4	16,2	17,2	17,1	+ 10,4	+ 3,5	- 2,0	+ 0,2	16,1	21,4	16,8
Bovins mixtes	11,4	23,9	27,5	24,4	+ 20,8	+ 9,2	+ 1,3	+ 2,7	14,2	21,5	25,3
Ovins et caprins	12,2	20,1	19,2	16,5	+ 8,3	+ 11,1	+ 1,6	+ 1,6	13,1	15,3	18,6
Porcins	20,2	37,0	35,5	52,9	+ 35,2	+ 45,2	+ 9,4	+ 1,9	27,4	14,2	41,8
Volailles	24,0	30,3	30,3	37,4	+ 15,8	+ 6,5	+ 2,9	+ 3,4	15,8	23,1	32,7
<b>Ensemble élevages hors sol</b>	<b>20,5</b>	<b>31,8</b>	<b>31,1</b>	<b>39,0</b>	<b>+ 22,1</b>	<b>+ 15,0</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>19,5</b>	<b>20,2</b>	<b>33,9</b>
Polyculture, polyélevage	11,2	31,4	35,3	40,8	+ 38,1	+ 16,2	+ 3,8	+ 3,4	17,1	22,9	35,8

1. Moyenne triennale affectée à l'année indiquée (« 2012 » : moyenne des résultats 2010, 2011, 2012 affectée à 2012).

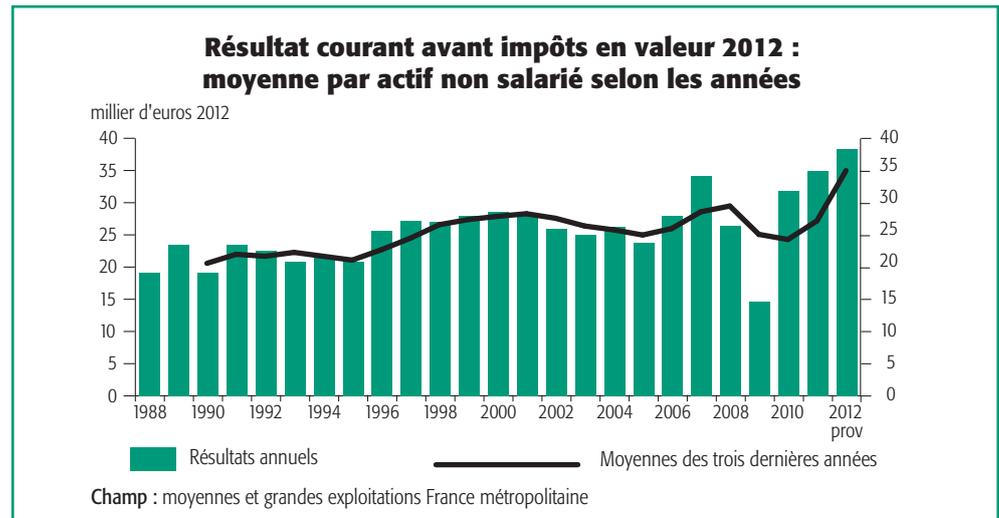
L'évolution « 2012 »/« 2011 » correspond à l'évolution entre les moyennes des années 2009 à 2011 (« 2011 ») et 2010 à 2012 (« 2012 »).

Champ : moyennes et grandes exploitations France métropolitaine

> moyen se replie à 24 700 euros, du fait des baisses de revenu observées dans les régions laitières. En Basse-Normandie et en Lorraine, les résultats reculent sensiblement (- 10 % environ), la baisse étant moins nette en Franche-Comté (- 3 %). Les abattements de gros bovins et les exportations de bovins maigres se réduisent en 2012. Au niveau national, grâce à la hausse sensible des prix, le revenu des éleveurs bovins viande est stable à 17 100 euros, mais reste toujours inférieur de moitié au revenu moyen de l'ensemble des exploitations. Les régions d'élevage extensif du Massif Central sont dans une situation moins favorable. La prédominance des bovins maigres dans les élevages a pour conséquence une augmentation de la valeur de la production plus faible que la moyenne, qui ne permet pas de contrebalancer celle des charges et induit au final un recul du revenu. La situation des éleveurs d'ovins et caprins est également difficile, en raison de la baisse des volumes produits et du poids des charges. Le résultat national moyen des élevages ovins et caprins accuse une nouvelle baisse en 2012 après celle de 2011 et retrouve, à 16 500 euros, les niveaux observés avant la crise de 2008-2009. Dans ce contexte, le revenu 2012 se replie à 15 500 euros en Limousin, et à 20 700 euros en Auvergne, où les évolutions observées en grandes cultures jouent favorablement. Il faut toutefois noter que les aides exceptionnelles allouées au titre de la sécheresse 2011 ont toutes été imputées à l'exercice 2011 (même si elles ont pu être perçues en 2012), ce qui peut accentuer les évolutions négatives apparentes du revenu.

### Revenu en hausse dans les élevages porcins, conjoncture avicole contrastée

En 2012, le revenu moyen de l'ensemble des élevages de granivores s'établit à 39 000 euros. Mais cette moyenne recouvre une



Source : SSP - Agreste - Rica et indicateurs de revenu par catégorie d'exploitations

conjoncture favorable pour l'élevage porcin et une situation plus contrastée pour les élevages avicoles, en raison notamment de l'application de la directive de mise aux normes des bâtiments d'élevage. Cette mise aux normes, qui devait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les porcs, a provoqué en 2012 un ralentissement d'activité largement compensé par la hausse des prix. Elle avait été réalisée l'année précédente pour les poules pondeuses et, après la réduction d'activité intervenue de ce fait en 2011, les mises en place de poulettes de ponte et la production d'œufs ont repris progressivement en 2012. L'offre est restée insuffisante en début d'année, ce qui s'est traduit par une forte hausse des prix (+ 48 %). En revanche, la modeste hausse

de la valeur de la production de volailles ne couvre pas celle des charges. Toutes exploitations confondues, le revenu moyen des exploitations porcines progresse de 50 % en 2012, celui des exploitations avicoles de 25 %. Fort de ces bons résultats qui compensent le repli des productions laitières ou végétales, le revenu des régions Bretagne et Pays de la Loire continue à progresser en 2012 pour atteindre respectivement 37 900 euros et 31 900 euros.

**Éliane Le Rey, Vincent Marcus,  
Catherine Bourdeaux,  
Dominique Bouilly**

SSP - Bureau des Statistiques  
sur les Productions  
et les Comptabilités Agricoles

### Un système d'information sur les revenus basé sur le Rica

■ Les indicateurs de revenu agricole présentés ici permettent d'analyser les résultats économiques annuels des exploitations agricoles moyennes et grandes en France métropolitaine, en niveau et en évolution. Ils sont déclinés selon la spécialisation productive des exploitations (orientation technico-économique - Otex) au niveau national et pour les principales Otex de chaque région, et déclinés également par région et département.

■ Ces indicateurs sont établis par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) et les services régionaux en charge des statistiques (SRISE) dans les Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Ils s'appuient sur les résultats du Réseau d'information comptable agricole (RICA) qui constitue la référence pour les années passées. Les

résultats de la dernière année sont issus d'une actualisation des résultats du Rica de l'année précédente grâce à des indices conjoncturels.

■ Le principal indicateur de revenu de l'activité des entreprises agricoles utilisé est le résultat courant avant impôts (RCAI), par actif non salarié (UTANS). Ce résultat est calculé à partir de la valeur de la production, augmentée des subventions, à laquelle on retire les consommations intermédiaires et toutes les autres charges (salaires, impôts fonciers, frais financiers...), ainsi qu'une estimation de la dépréciation des actifs immobilisés. Les évolutions sont calculées en termes réels, c'est-à-dire nettes de l'évolution du prix du PIB. Dans le commentaire, par simplification, on utilise indifféremment les termes « résultat courant avant impôts » et « revenu ».

## Résultat courant avant impôts par actif non salarié en valeur réelle

Régions et départements	Valeurs moyennes (en millier d'euros 2012)			Évolution des moyennes triennales <sup>1</sup> (en % annuel)			Régions et départements	Valeurs moyennes (en millier d'euros 2012)			Évolution des moyennes triennales <sup>1</sup> (en % annuel)		
	« 2009 » <sup>1</sup>	2011	2012	« 2012 » / « 2011 »	« 2012 » / « 2009 »	« 2012 » / « 1990 »		« 2009 » <sup>1</sup>	2011	2012	« 2012 » / « 2011 »	« 2012 » / « 2009 »	« 2012 » / « 1990 »
Seine-et-Marne	50,4	63,4	101,9	+ 55,3	+ 14,3	+ 4,8	Ille-et-Vilaine	22,0	33,0	34,2	+ 26,2	+ 13,6	+ 3,0
Yvelines	44,4	54,9	87,7	+ 55,1	+ 13,5	+ 4,7	Morbihan	22,2	32,5	34,1	+ 24,7	+ 13,1	+ 2,9
Essonne	51,3	64,4	104,7	+ 56,3	+ 14,4	+ 5,2	<b>Bretagne</b>	<b>23,8</b>	<b>35,1</b>	<b>37,9</b>	<b>+ 25,4</b>	<b>+ 14,0</b>	<b>+ 2,9</b>
Val-d'Oise	42,8	50,2	76,9	+ 48,8	+ 11,3	+ 4,0	Charente	35,9	53,9	64,8	+ 36,4	+ 15,3	+ 2,9
<b>Ile-de-France</b>	<b>49,4</b>	<b>60,5</b>	<b>97,8</b>	<b>+ 55,2</b>	<b>+ 13,5</b>	<b>+ 4,0</b>	Charente-Maritime	37,7	55,8	71,7	+ 40,6	+ 15,7	+ 3,1
Ardennes	36,0	49,1	49,8	+ 31,2	+ 8,9	+ 1,2	Deux-Sèvres	23,8	28,5	40,0	+ 34,8	+ 10,9	+ 3,6
Aube	64,4	81,4	73,7	+ 23,0	+ 6,0	+ 0,9	Vienne	28,3	33,7	56,9	+ 50,9	+ 13,6	+ 4,4
Marne	74,2	87,3	72,0	+ 16,5	+ 3,5	+ 0,0	<b>Poitou-Charentes</b>	<b>32,4</b>	<b>44,1</b>	<b>60,7</b>	<b>+ 41,0</b>	<b>+ 14,3</b>	<b>+ 3,3</b>
Haute-Marne	33,8	44,6	43,5	+ 29,8	+ 8,1	+ 1,9	Dordogne	15,8	21,5	24,0	+ 23,5	+ 10,2	+ 1,2
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>63,8</b>	<b>77,2</b>	<b>67,1</b>	<b>+ 19,7</b>	<b>+ 4,5</b>	<b>+ 0,6</b>	Gironde	20,5	33,8	37,4	+ 21,3	+ 12,2	- 0,4
Aisne	44,0	58,6	68,7	+ 36,3	+ 11,8	+ 2,4	Landes	19,9	25,7	31,9	+ 26,6	+ 11,3	+ 3,1
Oise	36,4	52,2	70,3	+ 49,7	+ 15,9	+ 3,2	Lot-et-Garonne	18,3	25,1	31,6	+ 31,5	+ 12,7	+ 2,4
Somme	36,6	53,9	71,7	+ 48,3	+ 17,1	+ 3,2	Pyrénées-Atlantiques	12,7	17,6	18,2	+ 19,3	+ 11,5	+ 1,7
<b>Picardie</b>	<b>40,1</b>	<b>56,3</b>	<b>73,0</b>	<b>+ 44,7</b>	<b>+ 15,0</b>	<b>+ 3,1</b>	<b>Aquitaine</b>	<b>17,8</b>	<b>25,8</b>	<b>29,7</b>	<b>+ 24,0</b>	<b>+ 11,9</b>	<b>+ 1,3</b>
Eure	20,4	35,3	55,3	+ 64,4	+ 27,6	+ 3,1	Ariège	13,0	19,5	24,7	+ 38,7	+ 17,4	+ 2,5
Seine-Maritime	21,3	34,2	48,7	+ 52,4	+ 22,7	+ 2,8	Aveyron	15,2	22,3	22,6	+ 22,1	+ 13,6	+ 1,6
<b>Haute-Normandie</b>	<b>21,4</b>	<b>36,2</b>	<b>55,1</b>	<b>+ 59,0</b>	<b>+ 26,1</b>	<b>+ 3,1</b>	Haute-Garonne	15,8	25,2	36,6	+ 56,6	+ 21,9	+ 3,7
Cher	33,3	44,1	55,8	+ 36,3	+ 12,6	+ 3,5	Gers	16,4	27,3	38,9	+ 52,9	+ 23,0	+ 4,0
Eure-et-Loir	41,3	57,7	95,4	+ 64,0	+ 19,2	+ 4,8	Lot	13,1	20,0	23,3	+ 30,0	+ 16,5	+ 2,3
Indre	29,4	40,5	58,9	+ 49,1	+ 16,0	+ 4,0	Hautes-Pyrénées	14,4	22,1	28,9	+ 40,2	+ 18,9	+ 2,9
Indre-et-Loire	30,9	40,8	51,4	+ 37,0	+ 12,5	+ 3,2	Tarn	14,3	22,6	28,0	+ 37,7	+ 18,9	+ 2,4
Loir-et-Cher	32,5	43,9	62,4	+ 45,9	+ 15,3	+ 3,8	Tarn-et-Garonne	16,0	25,9	34,7	+ 47,5	+ 19,5	+ 3,0
Loiret	38,6	52,5	85,5	+ 58,6	+ 18,2	+ 4,6	<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>15,2</b>	<b>23,9</b>	<b>30,8</b>	<b>+ 41,8</b>	<b>+ 19,3</b>	<b>+ 3,0</b>
<b>Centre</b>	<b>35,5</b>	<b>47,9</b>	<b>70,1</b>	<b>+ 49,4</b>	<b>+ 15,7</b>	<b>+ 4,0</b>	Corrèze	15,3	17,1	14,8	+ 8,0	+ 2,3	+ 0,3
Calvados	20,2	30,6	29,3	+ 30,2	+ 13,6	+ 2,6	Creuse	15,8	16,4	15,5	+ 7,7	+ 0,8	+ 0,3
Manche	19,6	29,0	24,1	+ 24,2	+ 10,1	+ 1,9	Haute-Vienne	15,2	17,6	16,2	+ 10,2	+ 4,0	+ 0,8
Orne	19,3	27,8	25,2	+ 28,1	+ 10,4	+ 2,3	<b>Limousin</b>	<b>15,7</b>	<b>17,5</b>	<b>15,5</b>	<b>+ 8,2</b>	<b>+ 2,4</b>	<b>+ 0,5</b>
<b>Basse-Normandie</b>	<b>20,8</b>	<b>31,2</b>	<b>28,5</b>	<b>+ 28,1</b>	<b>+ 12,2</b>	<b>+ 2,5</b>	Ain	18,5	26,3	27,2	+ 23,8	+ 12,4	+ 2,2
Côte-d'Or	40,6	46,8	41,0	+ 15,3	+ 1,8	+ 0,6	Ardèche	21,4	30,2	24,6	+ 9,5	+ 8,1	+ 1,4
Nièvre	21,4	29,2	33,7	+ 33,0	+ 10,7	+ 1,2	Drôme	24,1	33,0	30,9	+ 15,7	+ 9,1	+ 1,7
Saône-et-Loire	22,8	27,6	25,4	+ 12,5	+ 3,7	+ 0,2	Isère	19,2	26,5	27,5	+ 23,5	+ 11,3	+ 2,2
Yonne	32,8	41,4	45,7	+ 35,2	+ 8,0	+ 1,9	Loire	16,4	22,7	20,2	+ 14,6	+ 9,5	+ 1,3
<b>Bourgogne</b>	<b>29,9</b>	<b>36,5</b>	<b>35,9</b>	<b>+ 21,9</b>	<b>+ 4,9</b>	<b>+ 0,8</b>	Rhône	14,7	20,9	18,4	+ 13,9	+ 9,6	- 0,7
Nord	26,5	39,8	40,3	+ 26,7	+ 15,1	+ 3,2	Savoie	17,7	25,4	21,2	+ 11,8	+ 9,6	+ 1,1
Pas-de-Calais	27,3	41,2	42,2	+ 27,6	+ 15,3	+ 3,4	Haute-Savoie	17,0	24,0	20,9	+ 13,1	+ 9,9	+ 1,4
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>27,4</b>	<b>41,0</b>	<b>42,1</b>	<b>+ 27,6</b>	<b>+ 15,2</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>Rhône-Alpes</b>	<b>19,1</b>	<b>26,8</b>	<b>25,0</b>	<b>+ 16,7</b>	<b>+ 10,3</b>	<b>+ 1,3</b>
Meurthe-et-Moselle	29,1	43,6	38,9	+ 29,5	+ 11,0	+ 1,9	Allier	18,9	25,4	23,6	+ 13,6	+ 9,2	+ 0,9
Meuse	31,5	47,5	42,2	+ 30,1	+ 11,1	+ 1,7	Cantal	14,9	20,9	15,1	+ 3,7	+ 8,8	+ 0,9
Moselle	27,4	41,0	36,1	+ 28,6	+ 10,8	+ 1,8	Haute-Loire	14,2	21,4	17,1	+ 10,2	+ 12,5	+ 1,4
Vosges	23,6	33,7	26,1	+ 18,3	+ 8,0	+ 1,4	Puy-de-Dôme	16,8	24,6	24,2	+ 19,5	+ 13,3	+ 1,9
<b>Lorraine</b>	<b>27,6</b>	<b>41,1</b>	<b>36,0</b>	<b>+ 27,8</b>	<b>+ 10,5</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>Auvergne</b>	<b>16,2</b>	<b>23,2</b>	<b>20,7</b>	<b>+ 13,3</b>	<b>+ 11,5</b>	<b>+ 1,5</b>
Bas-Rhin	24,2	35,0	40,1	+ 27,8	+ 12,4	+ 2,8	Aude	10,1	23,3	21,7	+ 30,0	+ 27,3	+ 0,1
Haut-Rhin	27,6	39,5	43,2	+ 22,3	+ 11,2	+ 1,9	Gard	10,9	21,6	21,2	+ 31,9	+ 23,0	+ 0,0
<b>Alsace</b>	<b>26,2</b>	<b>38,0</b>	<b>41,8</b>	<b>+ 23,7</b>	<b>+ 11,6</b>	<b>+ 2,1</b>	Hérault	7,5	20,7	16,3	+ 22,9	+ 32,1	- 0,8
Doubs	21,1	33,8	29,5	+ 11,7	+ 15,4	+ 2,1	Lozère	16,2	17,5	13,6	- 0,8	+ 1,7	- 0,5
Jura	20,8	33,3	31,8	+ 19,6	+ 16,1	+ 2,2	Pyrénées-Orientales	11,3	20,0	18,9	+ 26,5	+ 18,6	- 0,1
Haute-Saône	19,1	31,9	34,3	+ 28,8	+ 19,6	+ 2,9	<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>10,4</b>	<b>21,6</b>	<b>19,3</b>	<b>+ 27,6</b>	<b>+ 23,4</b>	<b>- 0,1</b>
Territoire de Belfort	19,2	30,2	31,4	+ 23,2	+ 17,1	+ 2,3	Alpes-de-Haute-Provence	21,6	27,8	33,3	+ 30,9	+ 9,2	+ 2,0
<b>Franche-Comté</b>	<b>20,7</b>	<b>33,6</b>	<b>32,6</b>	<b>+ 19,8</b>	<b>+ 17,1</b>	<b>+ 2,4</b>	Hautes-Alpes	17,4	22,9	25,2	+ 25,8	+ 9,4	+ 1,5
Loire-Atlantique	24,1	28,4	26,8	+ 15,3	+ 2,7	+ 1,3	Alpes-Maritimes	17,3	20,5	22,6	+ 18,5	+ 7,5	+ 1,1
Maine-et-Loire	23,4	27,3	26,2	+ 16,0	+ 2,4	+ 1,3	Bouches-du-Rhône	23,2	26,9	40,4	+ 37,3	+ 9,3	+ 2,2
Mayenne	24,1	31,7	33,2	+ 23,6	+ 8,0	+ 2,6	Var	22,2	26,4	23,7	+ 11,3	+ 2,0	+ 0,3
Sarthe	24,6	31,9	37,7	+ 28,7	+ 9,3	+ 2,9	Vaucluse	24,6	28,8	31,5	+ 23,7	+ 2,7	+ 0,7
Vendée	24,2	30,3	35,2	+ 26,4	+ 7,8	+ 2,8	<b>Prov.-Alpes-C. d'Azur</b>	<b>22,9</b>	<b>27,8</b>	<b>30,6</b>	<b>+ 22,2</b>	<b>+ 5,1</b>	<b>+ 1,2</b>
<b>Pays de la Loire</b>	<b>24,6</b>	<b>30,0</b>	<b>31,9</b>	<b>+ 21,7</b>	<b>+ 5,6</b>	<b>+ 2,1</b>	Corse-du-Sud	19,9	26,1	26,8	+ 12,0	+ 9,6	+ 2,4
Côtes-d'Armor	23,7	35,5	38,8	+ 24,7	+ 15,0	+ 2,9	Haute-Corse	21,3	27,4	23,6	+ 5,1	+ 6,9	+ 2,2
Finistère	25,7	37,5	41,0	+ 24,4	+ 14,2	+ 2,7	<b>Corse</b>	<b>21,5</b>	<b>28,7</b>	<b>26,9</b>	<b>+ 9,7</b>	<b>+ 8,8</b>	<b>+ 2,8</b>
							<b>France métropolitaine</b>	<b>25,1</b>	<b>35,0</b>	<b>38,3</b>	<b>+ 28,9</b>	<b>+ 11,8</b>	<b>+ 2,2</b>

1. « 20... » : moyenne triennale affectée à l'année indiquée (« 2009 » : moyenne des résultats 2007, 2008 et 2009 affectée à 2009).

Champ : moyennes et grandes exploitations France métropolitaine

Source : SSP - Agreste - Rica et indicateurs de revenu régionaux de l'agriculture